

PREFET DU JURA

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

Arrêté n° DCL-BRGAE-20190605-002

ARRÊTÉ

**fixant la commune la plus peuplée de chaque canton du département du JURA
conformément à la loi organique du 6 décembre 2013
portant application de l'article 11 de la constitution**

LE PREFET DU JURA
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté n° 2015097-0002 du 07/04/2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Jura, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Lons-Le-Saunier, le **06 JUIN 2019**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Stéphane CHIPPONI

ANNEXE A L'ARRETE N° DCL-BRGAE-20190605-002

**Liste fixant la commune la plus peuplée de chaque canton
du département du Jura**

- COMMUNE D'ARBOIS dans le canton d'ARBOIS
- COMMUNE D'AUTHUME dans le canton d'AUTHUME
- COMMUNE DE BLETTERANS dans le canton de BLETTERANS
- COMMUNE DE CHAMPAGNOLE dans le canton de CHAMPAGNOLE
- COMMUNE DE DOLE dans les cantons de DOLE 1 et DOLE 2
- COMMUNE DE LONS LE SAUNIER dans les cantons de LONS LE SAUNIER 1 et LONS LE SAUNIER 2
- COMMUNE DE MOIRANS EN MONTAGNE dans le canton de MOIRANS EN MONTAGNE
- COMMUNE DE MONT SOUS VAUDREY dans le canton de MONT SOUS VAUDREY
- COMMUNE DE HAUTS DE BIENNE dans le canton de MOREZ
- COMMUNE DE POLIGNY dans le canton de POLIGNY
- COMMUNE DE SAINT AMOUR dans le canton de SAINT AMOUR
- COMMUNE DE SAINT CLAUDE dans le canton de SAINT CLAUDE
- COMMUNE DE SAINT LAURENT EN GRANDVAUX dans le canton de SAINT LAURENT EN GRANDVAUX
- COMMUNE DE COTEAUX DU LIZON dans le canton de SAINT LUPICIN
- COMMUNE DE TAVAUZ dans le canton de TAVAUZ